

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, premier mai deux mille dix-sept (01-05-17) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
 Siège N° 2 = Claude St-Cyr  
 Siège N° 3 = Adrien Gagnon  
 Siège N° 4 = Claude Blain  
 Siège N° 5 = Paul Chaperon  
 Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Demande de soumission de gravier ;
- 10° Sentier des Sources ;
- 11° Vente du chemin – Route 216 (chemin de la Mine) ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Revenu Québec ;
- 15° Invitation à l'événement « La bienveillance des aînés, c'est l'affaire de tous » ;
- 16° Aide financière demandée par Fondation Réal-Lavertu inc. ;
- 17° Voirie – abrasifs d'hiver ;
- 18° Varia ;
  - 18.1° Acquisition de fourches ;
  - 18.2° Coupe-froid pour la porte du Chalet des Loisirs à réparer ;
  - 18.3° Boîtes postales situées au coin du chemin Le Petit-3<sup>e</sup> ;
  - 18.4° Campagne annuelle de financement de la Fondation du CHUS ;
  - 18.5° Invitation à la soirée reconnaissance des pompiers volontaires ;
  - 18.6° Embauche d'un commis à l'accueil ;
  - 18.7° Demande de permis pour campement temporaire ;
  - 18.8° Félicitations à Francine Guay pour sa nomination « Grande Estrienne 2017 » ;
  - 18.9° Route 257 ;
  - 18.10° Embellissement ;

201705-089

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 18.3 vienne après le point 1et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

## PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance d'ajournement et qu'ils en ont pris connaissance ;

201705-090

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201705-091

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## LES COMPTES

201700197 = Petite caisse : timbres, réception	300.00 \$
201700198 = Infotech : conférence	166.71 \$
201700199 = Conseil Sport Loisir de l'Estrie : renouvellement de l'adhésion	70.00 \$
201700200 = Chevaliers de Colomb de St-Georges : 2 billets pour le souper vins et fromages	110.00 \$
201700201 = Hydro-Québec : éclairage de rues	151.67 \$
201700202 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	95.86 \$
201700203 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	250.70 \$
201700204 = Défi Handicap des Sources : brunch annuel	101.00 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE AVRIL : 54 000.17 \$**  
**TOTAL DES REVENUS DE AVRIL : 15 917.38 \$**

201790080 à 84 = Maryse Ducharme : salaire	3 407.60 \$
201790085 à 89 = Dany Guillemette : salaire	2 624.90 \$
201790090 à 94 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 664.15 \$
201790095 = Claude Blain : rémun. des élus pour mai 2017	250.44 \$
201790096 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour mai 2017	250.44 \$
201790097 = Claude Dupont : rémun. des élus pour mai 2017	250.44 \$
201790098 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour mai 2017	250.44 \$
201790099 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour mai 2017	250.44 \$
201790100 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour mai 2017	250.44 \$
201790101 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour mai 2017	772.04 \$
201700205 à 209 = Michel Larrivée : conciergerie école, centre communautaire, sacristie, location du mois d'avril	1 837.50 \$
201700210 = Mégaburo : relieurs, ruban pour Dymo	90.43 \$
201700211 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201700212 = Bureau en gros : disque externe (back up)	126.61 \$
201700213 = Coop Pré-Vert : essence, pinceau, gant,	475.93 \$
201700214 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	66.60 \$
201700215 = MRC des Sources : quote-part 2 de 4	16 895.00 \$
201700216 = Régie Sanitaire des Hameaux : quote-part mai 2017	2 458.33 \$
201700217 = Dany Guillemette : bottes de travail	150.00 \$

201700218 = FQM : frais de transport	14.42 \$
201700219 = Pierre Therrien : frais de déplacement	65.50 \$
201700220 = Surpresseur 4S inc. : élément de filtre 4S	298.94 \$
201700221 = Ville d'Asbestos : ouverture de dossiers pour l'année 2016 - Cour municipale	114.98 \$
201700222 = Graymont : gravier	967.79 \$
201700223 = Normand Brassard 2006 : station de pompage	517.39 \$
201700224 = Vivaco : manche vernis pour garage et treillis pour église, réservoir d'eau chaude, coude, manchon poussoir, coupe-tuyau, raccord flex, tuyau pex (chalet des loisirs)	528.96 \$
201700225 = Comité de développement : subvention 2017 (balance)	2 094.21 \$
201700226 = Municipalité-de-St-Georges : officier municipal pour les mois de janvier, février et mars 2017	4 513.19 \$
201700227 = Claude Blain : frais de déplacement, immatriculation de la gratte, quincaillerie	169.84 \$
201700228 = Groupe Environex : analyses de laboratoire	164.70 \$
201700229 = Transport Excavation Michel Couture et fils : transport de gravier	754.52 \$
201700230 = Service mécaniques RSC : filtre à air	21.94 \$
201700231 = JN Denis : spacer exhaust, collet muffler, soudure, filtre à air, tuyau exhaust du turbo au muffler, clamp muffler inlet (Sterling), boulon d'épaulement, nut 33 m (Inter)	937.45 \$
201700232 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	1 858.95 \$
201700233 = Sidevic : hex bolt, sommier profess 40'', nylon nut, bolts, flat washer, tap npt, clevis pin, bolts, nylon nuts	371.22 \$
201700234 = John-Ross F. Roy : enlever couvert de transmission, ré- installer couvert par Procama Estrie, main d'œuvre, spring pour le camion Sterling	365.00 \$
201700235 = Société de développement économique du Granit : Route des Sommets 2017 – contribution	1 640.86 \$
201700236 = Excavation Claude Darveau : transport de pierre	3 029.96 \$
201700237 = Claude Dupont : frais de déplacement	42.30 \$
201700238 = Valoris : redevances et enfouissement	700.20 \$
201700239 = Récup Estrie : quote-part 2017	917.00 \$
201700240 = Les Ateliers Wotton : rond 2 ½ 4340	219.77 \$
201700241 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 721.49 \$
201700242 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	1 005.42 \$
201700243 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	775.52 \$
201700244 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	80.00 \$
201700245 = Bureau en gros : étiquettes, café, surligneurs, stylos, cartes professionnelles	98.34 \$
201700246 = Pelletier et Picard : travaux effectués le 20 avril (cabane au terrain de balle et ascenseur) suite aux recommandations de la MMQ, travaux effectués le 18 mars appel d'urgence réseau d'égout	322.79 \$
201700247 = Extincteur Victo : entretien d'extincteur, test, oring (église)	236.62 \$
201700248 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	20.00 \$
201700249 = Croix-Rouge : entente Services aux sinistrés 2017	160.00 \$
201702500 = Trophée JR Fantaisies en ballons : plaque clé, gravure plaquette	114.98 \$
	<hr/>
	59 080.82 \$

201705-092

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **BOÎTES POSTALES – COIN DU CHEMIN LE PETIT 3<sup>E</sup>**

Une rencontre aura lieu avec les personnes concernées dans ce dossier le mercredi 10 mai prochain pour discuter de la problématique.

### **FÉLICITATIONS À FRANCINE GUAY « GRANDE ESTRIENNE 2017 »**

201705-093

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une lettre de félicitations à Francine Guay pour sa nomination à titre de « Grande Estrienne 2017 ».

Son implication grandiose comme femme d'affaires de grande importance, soit : *Moules Industriels, Plastech* et *SLP M.I. Intégration* est extraordinaire et cela démontre tout son potentiel bien exploité.

Adoptée

### **DEMANDE DE SOUMISSION DE GRAVIER**

201705-094

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation aux entrepreneurs de la région pour 2000 tonnes de gravier MG20B, 4000 tonnes de gravier MG20B et 6000 tonnes de gravier MG20B. Les soumissions devront être reçues avant 11 h 30 le 5 juin 2017. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 5 juin 2017 à vingt heures.

Adoptée

### **SENTIER DES SOURCES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien ont pris connaissance du document reçu de la MRC des Sources le 25 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien à participer au projet et à fournir les infrastructures nécessaires à sa réalisation sur son territoire (balisage et bancs à une distance d'environ 3 km l'un de l'autre) ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel acquis (estimé à 2 814 \$) sera propriété de la municipalité qui sera responsable de son entretien ;

201705-095

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à s'entendre avec les autres municipalités via un protocole dans lequel sera spécifié le type d'infrastructures mises en place afin de s'assurer d'un contenu homogène tout au long du trajet.

Adoptée

**VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN  
ROUTE 216 (CHEMIN DE LA MINE)**

CONSIDÉRANT QUE la section de l'ancienne route 216 qui traverse les lots 12a-P, 12b-P, 12c-P, 13a-P, 13b-P et 13c-P du rang 5 a été fermée et désaffectée de son utilité publique sous la résolution numéro 201704-085 ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 6.1 du Code municipal la Municipalité ne peut s'en départir autrement qu'à titre onéreux ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce chemin pourrait créer certains inconvénients d'accès à d'autres propriétaires actuels ou futurs de terrain attenants à cette portion de route ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réserve le droit de vendre pour la somme de 1\$ la section du chemin précité et en assumant tous les frais de transaction, sans indemnités ni autres montants reliés à la vente ;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente notarié devra inclure une clause de servitude de passage perpétuelle pour le propriétaire actuel et futurs des lots attenants à cette section de chemin qui pourraient se retrouver enclavés par la transaction ;

201705-096

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Paul Chaperon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité Saint-Adrien envoie une lettre enregistrée à monsieur Patrick Fournier et à monsieur Réginald Richer qui étaient absents lors de la rencontre qui a eu lieu en avril dernier.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien pourra vendre la section du chemin dont il est ici question pour la somme d'un dollar (1\$) à Ferme Stelica inc. qui accepte les conditions imposées par la municipalité.

Adoptée

## REVENU QUÉBEC

201705-097

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien désigne :

Nom : Ducharme, Maryse

Titre : Directrice générale et secrétaire-trésorière

Maryse Ducharme soit autorisée à

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passée, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Adoptée

## INVITATION À L'ÉVÉNEMENT « LA BIENTRAITANCE DES AÎNÉS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS »

201705-098

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate le conseiller Claude St-Cyr pour participer à l'événement « La bienveillance des aînés, c'est l'affaire de tous » qui aura lieu le 15 juin prochain à Asbestos.

Adoptée

**AIDE FINANCIÈRE DEMANDÉE PAR  
FONDATION RÉAL-LAVERTU INC.**

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

**ABRASIF D'HIVER**

201705-099

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien vérifie auprès de Transport et excavation Stéphane Nadeau le prix des abrasifs et si le coût est le même qu'en 2016, la directrice générale, Maryse Ducharme est autorisée à réserver 1500 tonnes d'abrasifs d'hiver conforme aux normes du MTQ.

Adoptée

**ACQUISITION DE FOURCHES**

201705-100

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil autorisent Sylvain Thibodeau à faire l'acquisition de fourches pour la voirie. Le coût est estimé à ± 800 \$ avant les taxes.

Adoptée

**COUPE-FROID POUR LA PORTE  
CHALET DES LOISIRS**

201705-101

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à Rénovation Guy Chaperon de réparer la porte en installant un nouveau coupe-froid au Chalet des Loisirs.

Adoptée

**CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA  
FONDATION DU CHUS**

201705-102

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une contribution financière au montant de 50 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke.

Adoptée

## **INVITATION À LA SOIREE RECONNAISSANCE DES POMPIERS VOLONTAIRES**

201705-103

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'achat de quatre (4) billets pour la *Soirée reconnaissance des pompiers volontaires* qui aura lieu le 26 mai prochain. Le coût du billet est de 25 \$.

Adoptée

## **EMBAUCHE D'UN COMMIS À L'ACCUEIL**

201705-104

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Isabelle Therrien au poste de commis à l'accueil à compter du 3 mai jusqu'à la fin du mois d'août à raison de 35 h semaine. Madame Therrien fera aussi la mise à jour du site web.

\* Pierre Therrien, maire, déclare son conflit d'intérêts.

Adoptée

## **ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR L'EMPLOYÉ D'ÉTÉ**

201705-105

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate le conseiller Adrien Gagnon ainsi que les employés de voirie pour la supervision de l'employé d'été.

QUE monsieur Gagnon informe Francis Corriveau de l'importance du port des équipements de sécurité au travail.

Adoptée

## **DEMANDE DE PERMIS POUR CAMPEMENT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Conrad Goulet a présenté un projet de recherche visant à démontrer la diversité des ressources naturelles en répertoriant, documentant et archivant la faune et la flore locale ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la démarche, l'implantation d'un abri temporaire de type tente de prospecteur devrait être autorisé de façon temporaire et pour une durée maximale de 24 mois ;

CONSIDÉRANT QUE pour conserver le privilège qu'accorde cette autorisation, le bénéficiaire devra en tout temps respecter les conditions suivantes :



- L’abri temporaire ne sera pas desservi par l’eau courante et ni par une installation septique ;
- Le projet se divise en 4 phases de 6 mois chacune, monsieur Goulet s’engage à produire un rapport de ses interventions à la fin de chacune de ces phases ;
- L’abri temporaire ou les activités qui y sont reliées ne doivent pas affecter d’aucune façon ou avoir un impact négatif sur l’environnement ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Pellerin propriétaire du terrain confirme par procuration son intention de se porter garant du projet et de ses conséquences.

201705-106

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise de façon temporaire l’établissement du campement de recherche de monsieur Conrad Goulet et ce, pour une période maximale de 2 ans.

Adoptée

### **ROUTE 257**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien, en collaboration avec la Municipalité de Ham-Sud, désire déposer une demande de subvention pour la réfection et le pavage de la Route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention pour la réalisation des travaux doit être déposée par une seule municipalité ;

CONSIDÉRANT QU’ il a été entendu entre les deux (2) municipalités que la Municipalité de Ham-Sud serait responsable du dossier ;

201705-107

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Claude Blain

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-Adrien établisse une entente intermunicipale avec la Municipalité de Ham-Sud relativement à l’exécution des travaux de réhabilitation de la Route 257 ;

QUE la Municipalité de Ham-Sud soit la mandataire désignée pour la réalisation des travaux ;

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée

### EMBELLISSEMENT

201705-108

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la signature d'un contrat comme travailleuse autonome avec Valérie Gagnon pour la saison 2017 pour l'entretien et la mise à niveau de toutes les plates-bandes de la municipalité pour un montant de 10 000 \$ avant taxes.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201705-109

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

